



Netherlands Commission for
Environmental Assessment



EES et Gouvernance foncière

Des solutions durables pour les défis rencontrés dans la gouvernance foncière, qu'ils soient causés par des variations dans la dynamique des populations, de l'utilisation des terres, par le changement climatique, des pandémies ou autres, nécessitent des mécanismes qui peuvent aller au-delà de ce qui est actuellement utilisé dans les systèmes de gouvernance foncière.

L'Évaluation environnementale stratégique (EES) est de plus en plus utilisée pour inclure les aspects environnementaux et sociaux dans la prise de décision officielle au niveau de planification stratégique. La législation d'EES a été adoptée dans plus de 100 pays à travers le monde. L'EES est étroitement liée à la gouvernance foncière parce qu'elle porte souvent sur les plans et décisions qui influencent la façon dont les ressources sont allouées, utilisées et gérées. Elle est souvent appliquée à des plans nationaux ou à des politiques sectorielles concernant des aspects liés à la terre, tels que les politiques ou plans sur l'énergie ou l'irrigation. L'EES pour les plans d'aménagement du territoire tels que les plans régionaux, plans d'utilisation des terres ou plans de bassin versant semble prendre de l'ampleur.

Dans cette fiche de référence, nous examinons la relation entre l'EES et la gouvernance foncière.

Problèmes de gouvernance foncière

Dans la gouvernance foncière, il s'agit des règles, des institutions, décisions et processus qui régissent l'accès, l'utilisation et la gestion des terres et des autres ressources naturelles.

Les problèmes de gouvernance foncière comprennent :

- La négligence d'alternatives pour une utilisation durable des terres.
- L'acquisition forcée des terres et les conflits.

- L'absence de planification intégrée et coordonnée.
- L'exclusion de certains groupes des bénéfices de l'aménagement des terres.
- L'absence d'implication significative des parties prenantes.
- Une disponibilité limitée d'informations et de connaissances qui aident à résoudre les dilemmes et les répercussions (changement climatique et biocarburants ou sécurité alimentaire).
- La difficulté à comprendre les impacts à long terme des décisions qui provoquent ces modifications de l'utilisation des terres.

L'EES, instrument officiel de planification, peut aider à surmonter ces problèmes par ses trois principaux axes d'information, de dialogue et de prise de décision.

EES & plan d'aménagement du territoire intégré

L'EES aide à intégrer les *informations* environnementales et sociales dans la prise de décision sur la façon dont les terres sont réparties et utilisées en :

- Identifiant et comparant les utilisations des terres alternatives, y compris celles suggérées par les communautés locales, qui évitent ou réduisent la réinstallation involontaire.
- Montrant quelles zones sont les plus adaptées pour un certain type de développement, montrant où et comment les objectifs de développement peuvent coexister.
- Acquérant une meilleure compréhension des impacts cumulatifs, directs et indirects, des investissements fonciers, tout en prenant en compte le long terme, et comment éviter, atténuer ou compenser au mieux ces impacts.

EES & gouvernance foncière inclusive

Si elle est bien appliquée, l'EES accroît l'égalité dans la prise de décision en rendant le processus de planification et d'évaluation plus transparent et inclusif. Grâce à un dialogue neutre et inclusif, EES soutient la gouvernance foncière en :

EES & plan d'aménagement du territoire : Delta du Tana, Kenya.

Une EES pour le plan d'aménagement du territoire primée est l'EES du Delta du Tana au Kenya. Ici, l'objet de l'EES était de trouver le meilleur équilibre possible entre le développement du potentiel agricole du delta, tout en préservant les moyens de subsistance de la population, la biodiversité et les services écosystémiques. Avec les parties prenantes, la cartographie de l'utilisation actuelle des terres et l'élaboration de différents scénarios ont permis de mieux comprendre les avantages et les inconvénients des alternatives sélectionnées pour la future utilisation des terres. Le scénario sélectionné est intégré dans le plan d'utilisation des terres et comprend les procédures pour la répartition des ressources et de l'utilisation des terres, ainsi que les résolutions pour les conflits existants sur la propriété foncière. Le Plan d'Utilisation des Terres a été adopté par les deux pays.



- Impliquant les parties prenantes à un stade précoce du processus, afin de connaître leur point de vue, leurs ambitions et leurs préoccupations et d'en tenir compte dans les décisions liées à la terre.
- Permettant la formation et l'officialisation de coalitions, entre les autorités gouvernementales, les acteurs des entreprises et de la société civile, qui peuvent même rester actives tout le temps de la réalisation du projet.
- Stimulant une approche plus intégrée, créant des liens entre les acteurs du territoire et ceux qui représentent les autres ressources et secteurs (liés à la terre),

comme l'eau, l'énergie et l'infrastructure, pour une meilleure synergie et coordination.

- Stimulant la gouvernance à un niveau approprié au problème : à travers les frontières administratives, au niveau local, décentralisé, renforçant l'appropriation des décisions au niveau requis pour la réalisation.

EES & revendications territoriales concurrentes

L'EES veille également à ce que les solutions convenues d'un commun accord soient consignées dans une prise de décision officielle de telle façon que les futurs décideurs les comprennent et les respectent. L'EES facilite la prise de décision dans des situations complexes en :

- Informant sur les répercussions de la réalisation de différents objectifs de développement (changement climatique, sécurité alimentaire, ou autres ODD).
- Facilitant un dialogue ouvert entre les décideurs sur les répercussions entre les investissements liés à la terre et les autres objectifs de développement.
- Permettant une prise de décision plus équilibrée en aidant les décideurs à gérer les dilemmes sur l'utilisation des terres.
- Renforçant la transparence et la responsabilisation dans la prise de décision par un dialogue ouvert et la publication des résultats.

EES & investissements fonciers durables

Là où l'EES soutient la prise de décision au niveau de la planification stratégique, l'Évaluation d'Impact Environnemental et Social (EIES) fait de même au niveau du projet. Certaines questions relatives à la terre qui sont difficiles à résoudre au niveau du projet ou dans une EIES, peuvent être traitées dans une EES en :

- Déterminant quelles zones peuvent être utilisées pour certains types d'investissements, et quelles zones devraient en être exclues.
- Limitant la nécessité d'acquérir des terres et de relocaliser avant le lancement du projet, et en évitant des conflits relatifs à la terre.
- Définissant des règles et des conditions pour la relocalisation.
- Créant des mécanismes pour assurer que les communautés bénéficient des investissements liés à la terre.
- Définissant des critères pour évaluer la désirabilité et la pertinence de futurs projets.



- Générant des données de base qui pourront être utilisés dans des projets spécifiques.

En conclusion

L'EES traite souvent des aspects liés à la terre dans la planification, et a la possibilité de veiller à ce qu'ils soient traités de façon satisfaisante dans la prise de décision. Ce potentiel pourrait être exploré de manière plus approfondie si l'EES était appliquée plus largement et, plus important encore, avant que des changements irréversibles soient opérés. Réaliser une EES avant l'EIES pour des investissements concrets peut aider à éviter les problèmes et les conflits liés à la terre que l'on rencontre actuellement.

Personne à contacter

Mme Gwen van Boven, Secrétaire technique de la CNEE
gboven@eia.nl / www.eia.nl/fr

Récentes publications de la CNEE sur l'EES

- L'évaluation environnementale dans la Gestion des Paysages – y compris 10 études de cas (2020) (également disponible en anglais et en espagnol)
- Évaluation Environnementale Stratégique pour le développement durable du secteur hydroélectrique – y compris 5 études de cas (2021)
- Évaluation environnementale pour la prise de décisions climato-intelligentes. – y compris 12 études de cas (2017) –en anglais

Téléchargez votre exemplaire sur :
www.eia.nl/fr/publications/